



Le gaz naturel renouvelable

Une des solutions pour relever les défis de la décarbonation



À l'agenda

énergir

1. **Énergir en bref**
2. **Le GNR comme outil de décarbonation**
3. **Le caractère renouvelable du GNR**
4. **Développement du GNR au Québec**
5. **Approvisionnement**
6. **Prix du GNR**
7. **Contexte légal et réglementaire**



Énergir, c'est :

plus de
11 milliards
de dollars d'actifs;

plus de
540 000 client.e.s,
dont plus de 330 000 aux États-Unis;

près de
2 300 employé.e.s,
dont plus de 1 600 au Québec;

la distribution de
97 % du gaz naturel
au Québec, 76 % de l'électricité et
100 % du gaz naturel par canalisation
au Vermont;

la distribution** de **gaz naturel liquéfié**
pour approvisionner les industries situées en régions éloignées du
réseau gazier ou pour servir de carburant au transport maritime et
ainsi **diminuer l'utilisation de produits**
pétroliers plus émissifs;

la production d'électricité au Québec par le moyen
de sa participation dans les **parcs éoliens**
de la Seigneurie de Beaupré,
dont la puissance installée permet d'alimenter
l'équivalent de **65 000 foyers;**

la production
d'énergie renouvelable
au Vermont** avec
40 centrales hydroélectriques
de
4 083 GWh, 2 parcs éoliens
de **69 MW,** environ **39 MW**
d'énergie solaire et du
gaz naturel renouvelable
à partir de fumier bovin,
qui génère
13,5 MWh
d'électricité annuellement.

plus de
147 000 projets
d'efficacité énergétique réalisés et
1,6 million de tonnes
de gaz à effet de serre évités au
Québec depuis 2001 grâce à ces
projets;

l'injection de
gaz naturel renouvelable
dans son réseau, cible
réglementaire de
10 % pour 2030;

la distribution de
gaz naturel comprimé comme
carburant pour des flottes de véhicules;

une **offre variée de services**
Énergétiques;



Les 4 piliers de notre vision vers la décarbonation de l'énergie distribuée par Énergir

Réduire la consommation de gaz naturel

1

Accroître nos efforts en efficacité énergétique



2

Développer une complémentarité forte entre les réseaux gaziers et électriques



Augmenter les solutions énergétiques renouvelables

3

Accélérer l'injection de gaz naturel renouvelable



4

Se diversifier dans de nouveaux vecteurs de croissance



La bonne énergie au bon moment, et au meilleur coût



À l'agenda

énergir

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire



Combiner les solutions pour réduire les GES

S'adapter à chaque situation en priorisant :

1. L'efficacité énergétique

Faire plus en consommant moins d'énergie

2. La complémentarité des énergies (biénergie)

Combiner les sources d'énergie :
électricité/gaz naturel fossile ou renouvelable

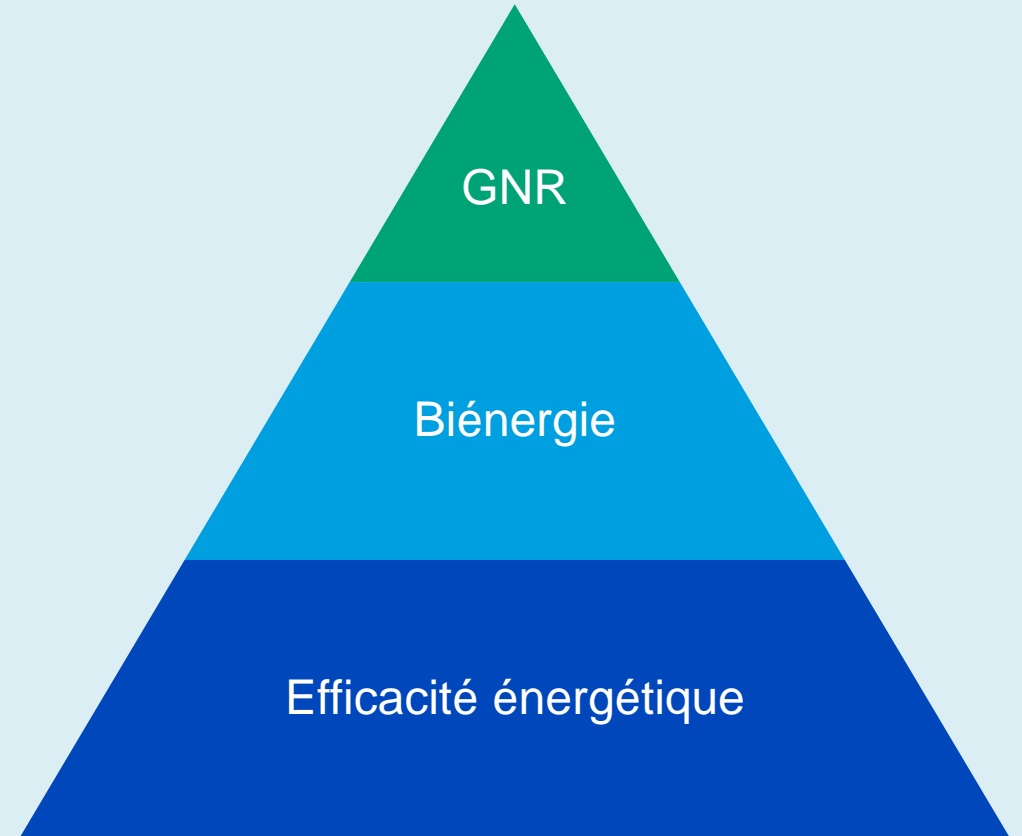
3. La transition vers l'énergie renouvelable

Utilisation de sources d'énergie renouvelable telles que le gaz naturel renouvelable*

**La bonne énergie, au bon moment
et au meilleur coût**



* L'utilisation du GNR est attribuée de manière contractuelle puisqu'il n'est pas possible de distinguer la molécule de GNR du gaz naturel fossile lorsqu'elles se mélangent dans le réseau gazier



Le gaz naturel renouvelable (GNR) en quelques mots



Un gaz **interchangeable** avec le gaz naturel fossile: il circule dans les mêmes conduits, utilise les **mêmes équipements** et est destiné aux **mêmes usages**.



Issu de la décomposition de matières organiques et donc **100 % renouvelable**. Il réduit les émissions de GES d'origine fossile.



Une énergie qui valorise les matières organiques résiduelles, contribuant à une **économie circulaire** et pouvant être **produite localement**.

Les mêmes avantages que le gaz naturel fossile mais 100 % renouvelable



Type de gisement pour produire du GNR

Aujourd'hui

La biométhanisation

= la digestion anaérobie de matière organique



Industries agroalimentaires

- Résidus de transformation d'aliments



Régions et municipalités

- Matières organiques résiduelles (bacs bruns, sacs mauves...)
- Boue de traitement des eaux
- Biogaz de site d'enfouissement



Secteur agricole

- Fumiers et lisiers
- Résidus de culture

Une technologie commerciale mature

Demain

La pyrogazéification



Résidus forestiers
Bois de déconstruction

La méthanation



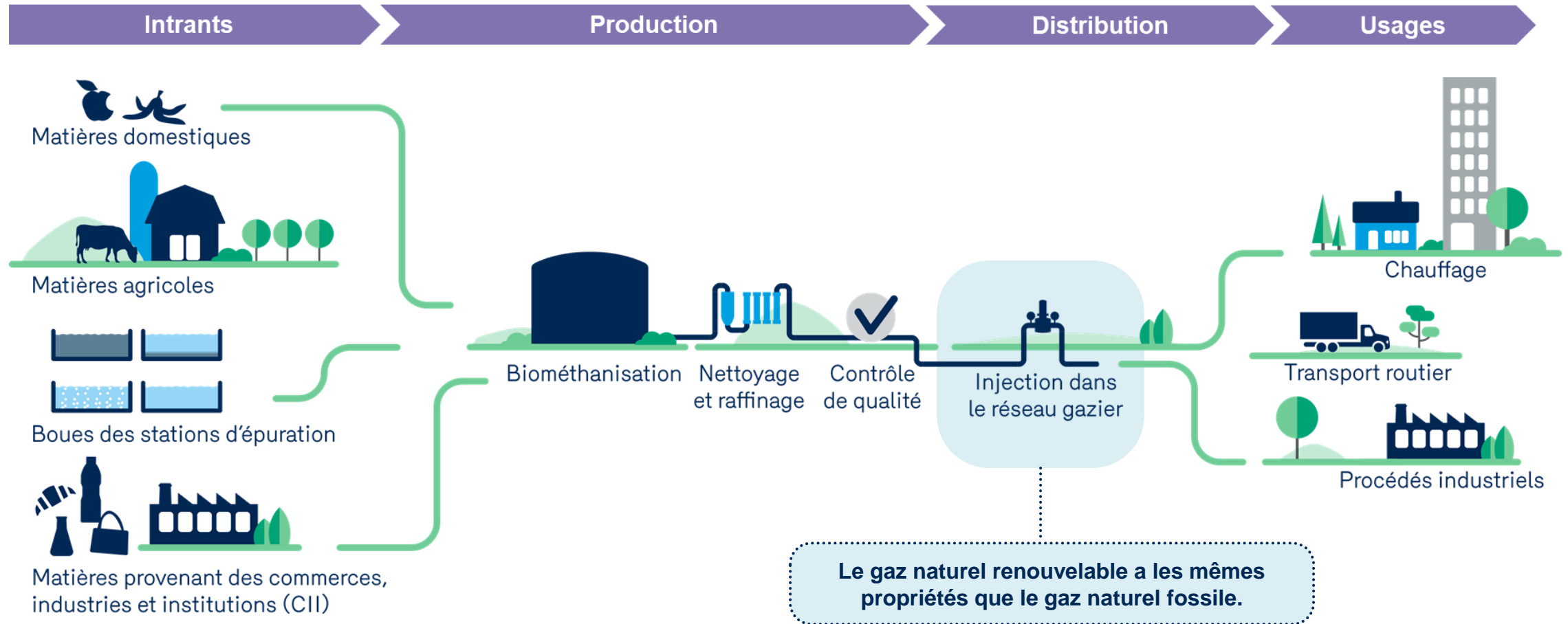
Power-to-gas

Conversion de l'H₂ vert et du CO₂ biogénique en GNR

Des technologies prometteuses en développement

Le réseau gazier permet de distribuer du gaz naturel renouvelable à notre clientèle

Le gaz naturel renouvelable est injecté* dans le réseau gazier et est mélangé au gaz naturel fossile.



*Ceci est un schéma vulgarisé qui ne tient pas compte notamment des interconnexions entre les réseaux gaziers en Amérique du Nord et particulièrement de la réalité des achats de GNR produit hors-Québec.

À l'agenda

ÉNERGIR

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire



Le GNR, une énergie renouvelable reconnue

Le GNR, une source de réduction de GES fossiles reconnue par :

- le MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs)
- le MEIE (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie)
- le Conseil du Trésor du Canada

Le GNR est inscrit :

- dans l'**Exemplarité de l'État** pour la **consommation** de GNR;
- dans le **Plan d'économie verte** (PEV) et les budgets alloués par le gouvernement pour la **production** de GNR;
- dans la **Stratégie de carboneutralité**

 du Canada.

Le gouvernement a fixé
une cible d'injection de
10 % de GNR
dans le réseau d'ici à
2030*



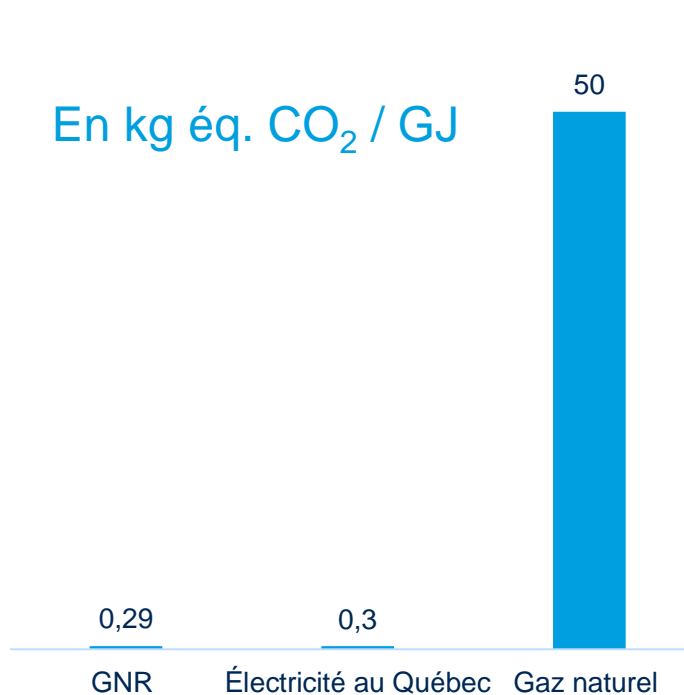
* <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/R-6.01,%20r.%204.3%20/>

Émissions fossiles associées à la combustion du GNR

Comparaison des coefficients d'émissions fossiles issues de l'usage de différentes sources d'énergie au Québec

Gaz naturel renouvelable (biométhane)**	0,011 kg CO ₂ éq./m ³
Électricité au Québec	0,0017 kg CO ₂ éq./KWh
Gaz naturel	1,889 kg CO ₂ éq./m ³

**Le coefficient du GNR reflète les émissions de CH₄ et de N₂O biogéniques. Les émissions de CO₂ biogénique ne sont pas visées dans les objectifs gouvernementaux de la lutte contre les changements climatiques.



Les émissions de GNR ne sont pas soumises au tarif du **service SPEDE** d'Énergir

Sources : Dans le tableau et le graphique, les facteurs du GNR et du gaz naturel sont respectivement tirés du RDOCECA QC.30 pour le GNR, QC.17 pour l'électricité au Québec et QC.1 pour le gaz naturel fossile. Les facteurs sont à titre indicatif. Un émetteur assujéti au RDOCECA doit suivre le ou les protocoles du RDOCECA applicables à ses activités. Les émissions de CO₂ attribuables à la combustion ou à l'utilisation de la biomasse et de biocombustibles* (CO₂ biogénique) doivent être déclarées mais n'ont pas à être vérifiées et n'ont pas à être couvertes en vertu du règlement sur le SPEDE.

L'intégrité de l'achat de GNR

Comme le GNR circule dans les mêmes réseaux et qu'il se mélange au gaz naturel fossile, on ne peut pas déterminer quel gaz se rend à votre installation.

Néanmoins, **l'achat de GNR** est bien réel et **est vérifié de façon indépendante** annuellement **par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)**.

Il confirme la traçabilité et l'intégrité des achats de GNR, notamment :

... que le GNR
acquis et vendu est
100 % organique
et n'inclut pas de
molécule fossile



... qu'il y a **suffisance
d'inventaire** de
GNR pour couvrir
les ventes sur une
base annuelle



... que chaque
molécule de GNR est
**achetée et vendue
une seule fois**



... que l'inventaire
de GNR vendu
ne date **pas de
plus de 2 ans**



Le positionnement du GNR dans les certifications pour le bâtiment

Certification LEED V4.1

Certification Boma Best V4.0

Norme Carbone zéro V2

Certification WELL

Standard Stars de l'AASHE

Standard Living Building Challenge 4.0



À l'agenda

énergir

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire



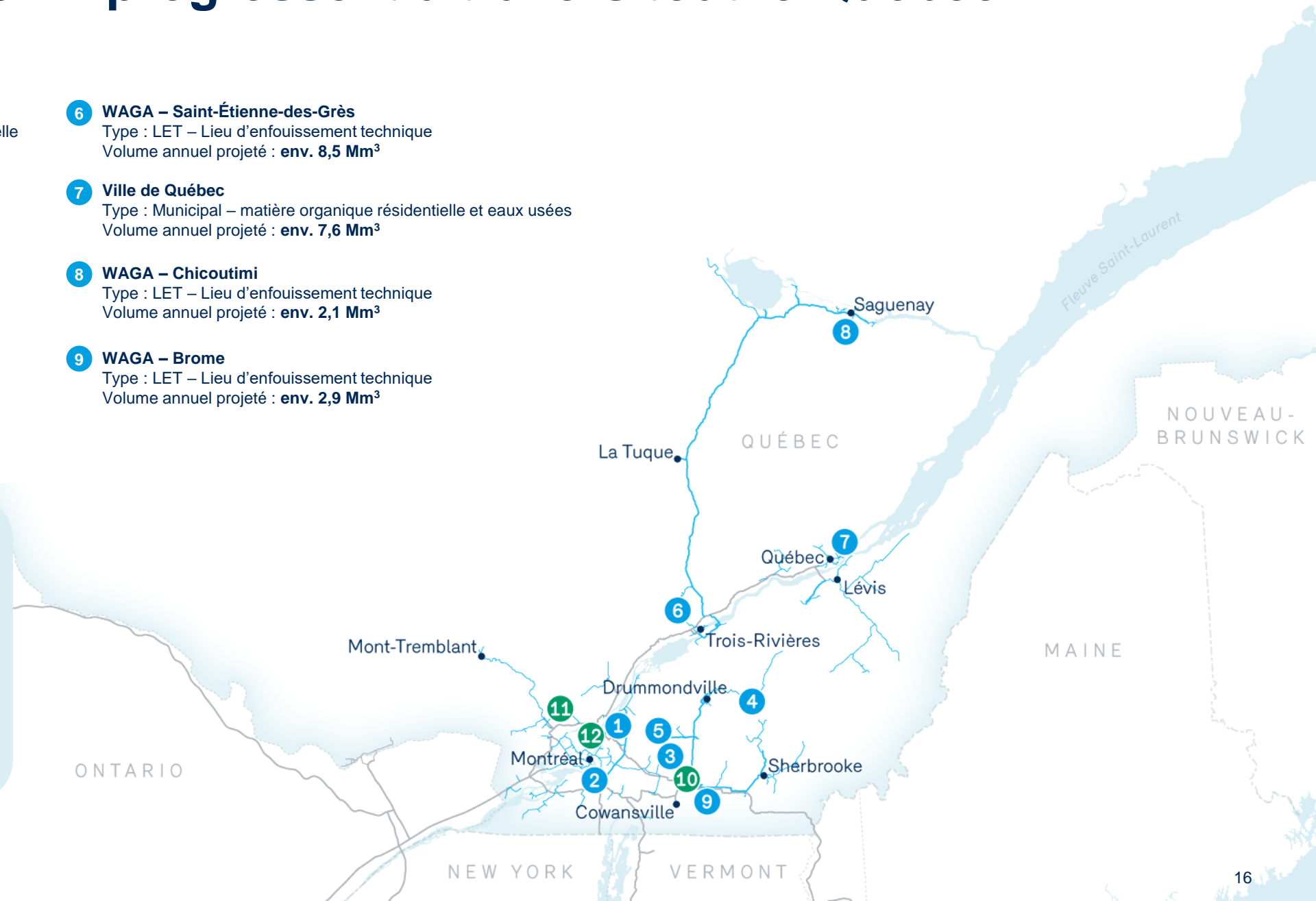
Les projets de GNR progressent à travers tout le Québec

En activité :

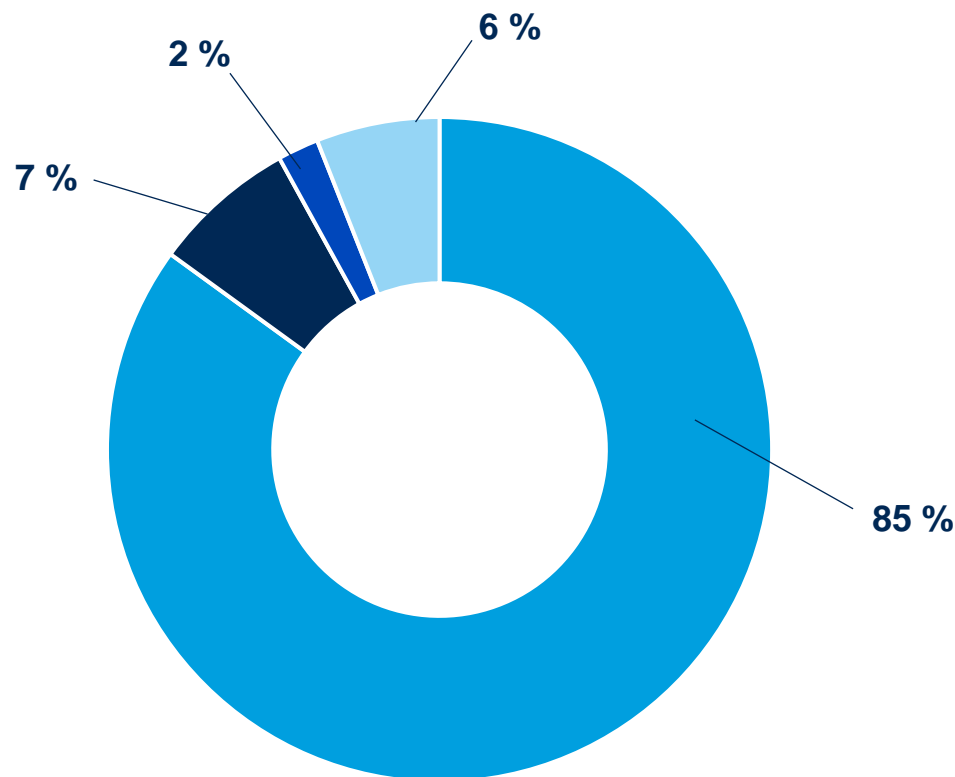
- 1 SEMECS – Varennes**
Type : Municipal – matière organique résidentielle
Volume contractuel annuel : **env. 4 Mm³**
- 2 ADM Agri – Candiac**
Type : ICI – matière organique agroalimentaire
Volume contractuel annuel : **env. 3,8 Mm³**
- 3 CTBM – Saint-Pie**
Type : ICI – matière organique agroalimentaire
Volume contractuel annuel : **env. 4,1 Mm³**
- 4 COOP Carbone – Warwick**
Type : Agricole – Lisier et fumier
Volume contractuel annuel : **env. 2,3 Mm³**
- 5 Ville de Saint-Hyacinthe**
Type : Municipal et ICI – matière organique
Volume contractuel annuel : **env. 13 Mm³**
- 6 WAGA – Saint-Étienne-des-Grès**
Type : LET – Lieu d'enfouissement technique
Volume annuel projeté : **env. 8,5 Mm³**
- 7 Ville de Québec**
Type : Municipal – matière organique résidentielle et eaux usées
Volume annuel projeté : **env. 7,6 Mm³**
- 8 WAGA – Chicoutimi**
Type : LET – Lieu d'enfouissement technique
Volume annuel projeté : **env. 2,1 Mm³**
- 9 WAGA – Brome**
Type : LET – Lieu d'enfouissement technique
Volume annuel projeté : **env. 2,9 Mm³**

À venir (2025 et plus) :

- 10 Ferme Shefford – Shefford**
Type : Agricole
Volume contractuel annuel : **env. 2,1 Mm³**
- 11 WM – Sainte-Sophie**
Type : LET – matière organique résiduelle
Volume contractuel annuel : **env. 70 Mm³**
- 12 Ville de Montréal – Montréal-Est**
Type : ICI – matière organique résiduelle
Volume annuel prévu : **env. 4 Mm³**

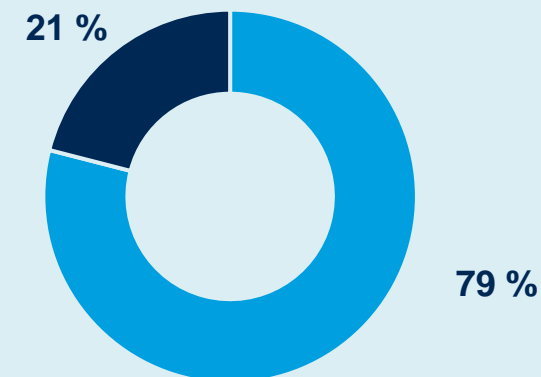


Répartition de la provenance actuelle du GNR acheté par source d'approvisionnement (année fiscale 2023-2024)



- LET - Lieu d'enfouissement technique
- Institutions, commerces, industries - Matière organique agroalimentaire
- Agricole - Lisier et fumier
- Municipale - Matière organique, boues, eaux usées

Répartition des volumes achetés par région



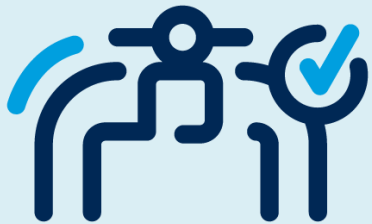
- Hors-Québec
- Québec

À l'agenda

énergir

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire





Le gouvernement du Québec a fixé
aux distributeurs gaziers
une cible d'injection d'au moins

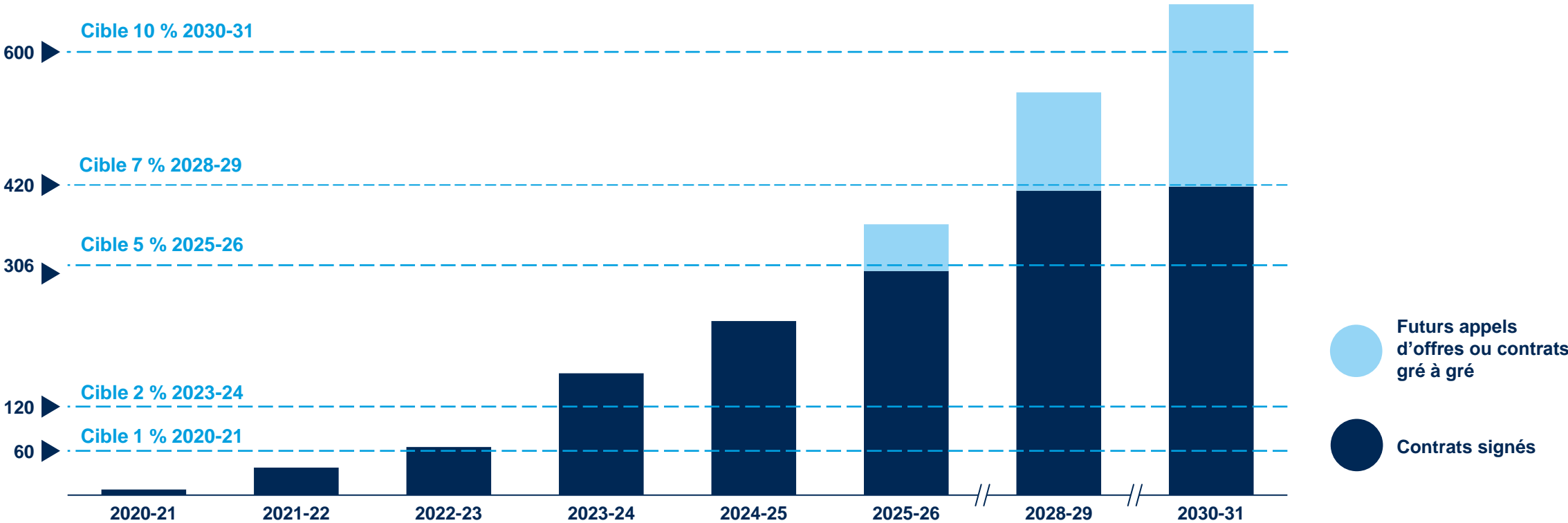
10 % de GNR

dans leur réseau d'ici **2030**



Volumes contractualisés et plan d'approvisionnement à horizon 2030-31

Volumes estimés de GNR
Millions m³



**Énergir a déjà contractualisé près de 100 % des volumes pour atteindre les cibles de 5 % et 7 %.
70 % de GNR a déjà été contractualisé pour atteindre la cible de 10 %.**



À l'agenda

énergir

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire



Un tarif d'achat de gaz fossile fixé mensuellement

Le tarif actuel de la
fourniture de gaz naturel
fossile en vigueur au
1^{er} mars 2025

est de

5,14 \$/GJ
(19,476 ¢/m³)



Un tarif d'achat de GNR fixé annuellement

Le tarif actuel de la
fourniture de gaz naturel
renouvelable en vigueur au
1^{er} octobre 2024

est de

22,65 \$/GJ
(85,818 ¢/m³)



Comment expliquer le prix du GNR?



Énergir est un distributeur et ne fait **aucun profit sur la vente de la molécule de gaz**, fossile ou renouvelable



Le tarif du GNR est établi en fonction du **prix moyen d'acquisition** payé à nos fournisseurs



Un **procédé de production** et une **chaîne de valeur** complètement **différents** de ceux du gaz naturel fossile



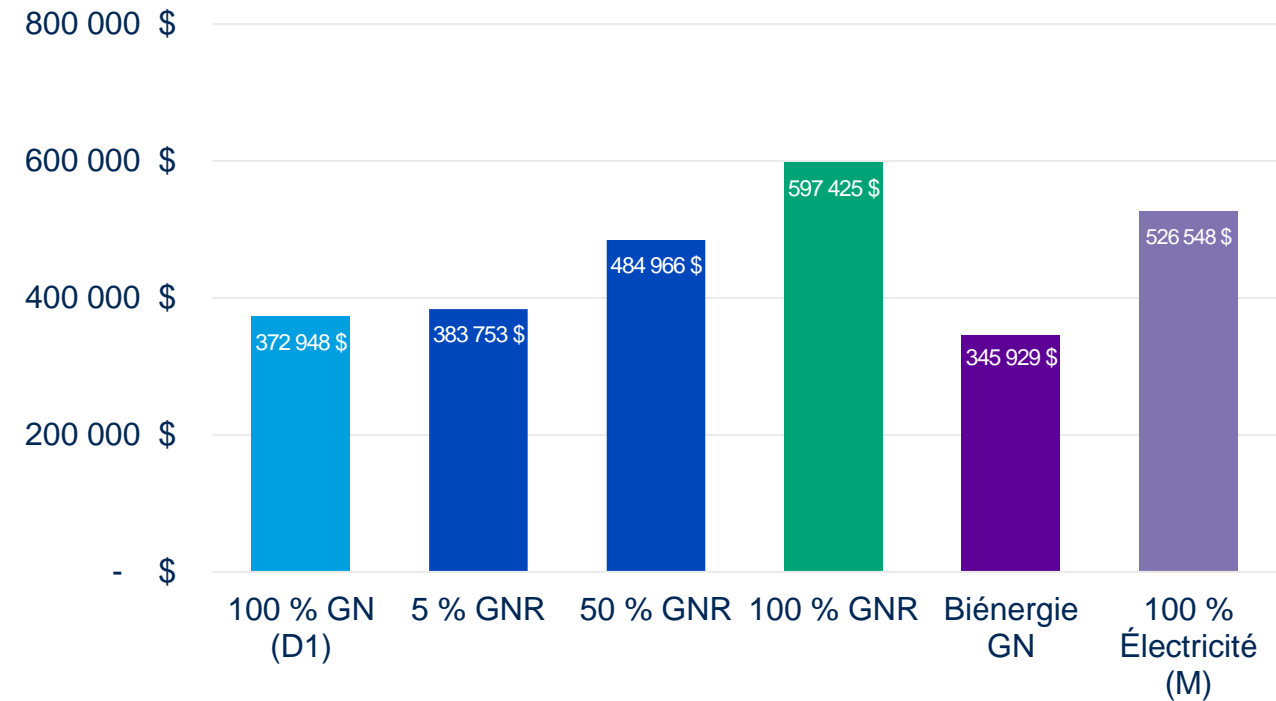
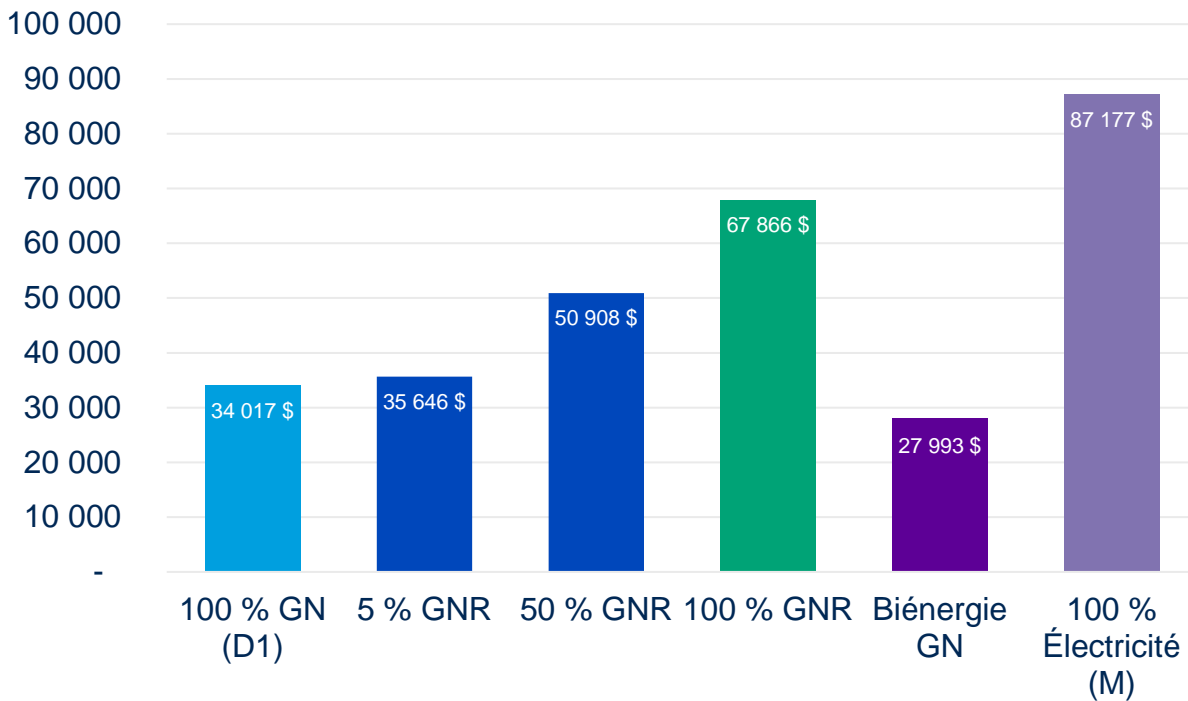
Le **prix d'acquisition** est un critère important dans notre **plan d'approvisionnement du GNR**

Le coût du GNR doit être comparé au coût des autres énergies renouvelables et non se comparer au gaz naturel fossile.

Intégration progressive à votre portefeuille énergétique

Bureaux 50 000 m³

Tour à bureaux 331 000 m³



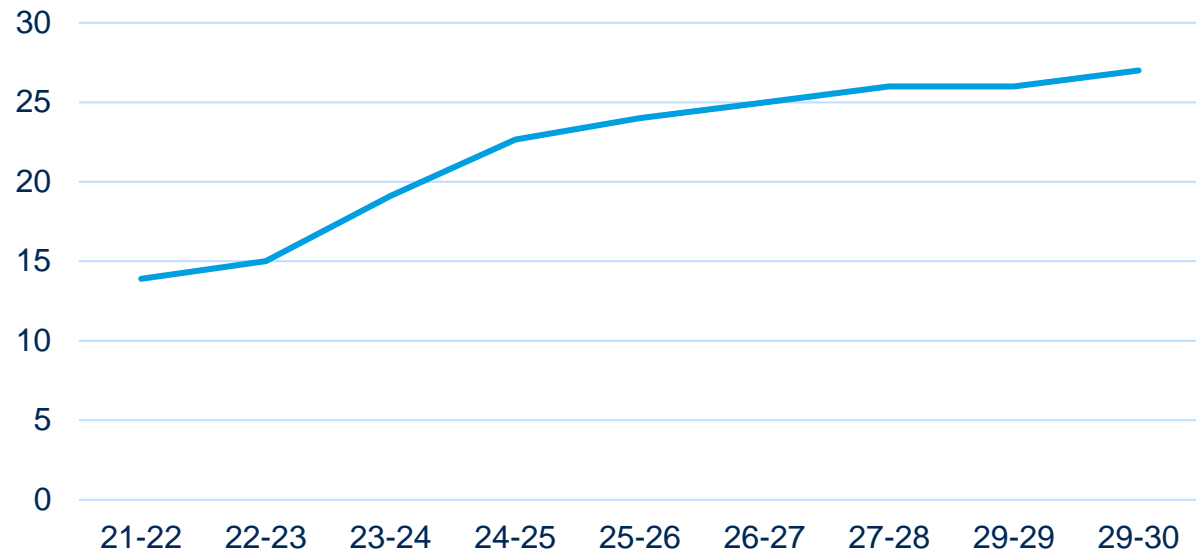
Le GNR est une énergie renouvelable facilement utilisable, sans avoir à changer ou modifier vos équipements*



Facture simulée selon : Coût moyen annuel de la fourniture du gaz naturel : 9,74 ¢/m, coût du GNR 22,65 \$/GJ (85,82 ¢/m³) au 1^{er} octobre 2024 et Coût moyen annuel du SPEDE : 8,03 ¢/m³
* Sur la base d'une analyse de cycle de vie des équipements.

Évolution du prix de vente du GNR

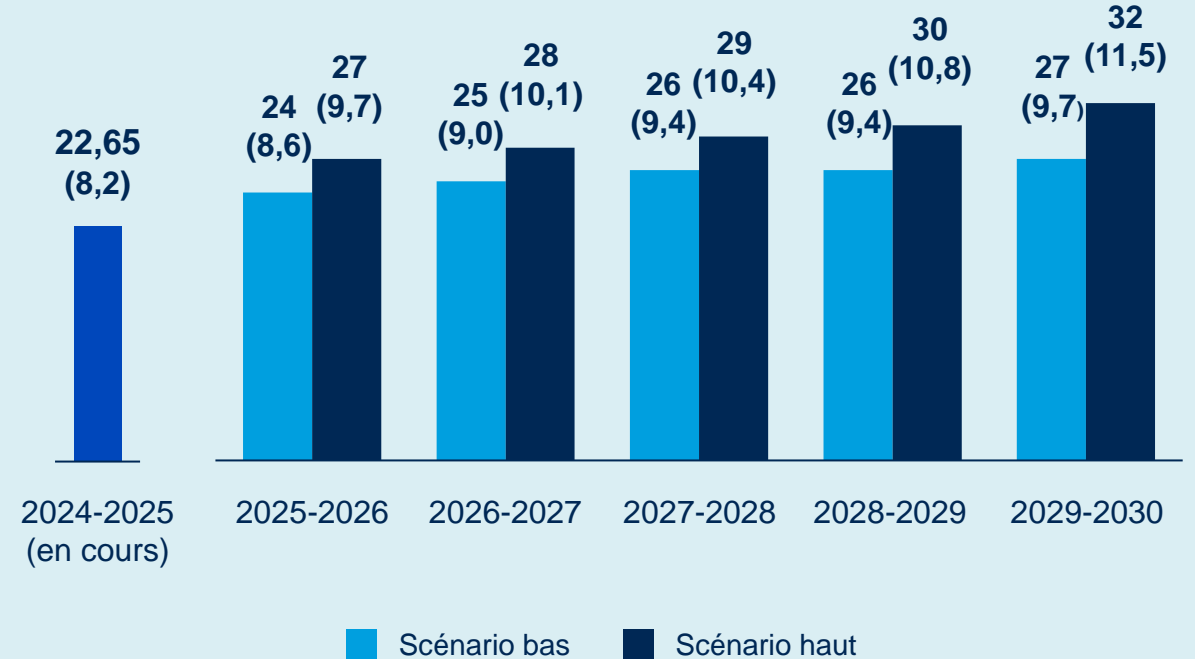
Prix du GNR (en \$/GJ) sur la période 2021-2030



Note : Ces prix incluent uniquement la composante « fourniture » de la facture énergétique et représentent les prix réels jusqu'à 2024-2025 et anticipés pour les années 2025-2026 et au-delà.

Prévision anticipée du prix de vente du GNR sur les 5 prochaines années

en \$/GJ et en (¢/kwh équivalent), en dollars courant



La proposition d'Énergir au projet de loi 69 : créer un levier pour le GNR au Québec

1. Favoriser la compétitivité

Vente du GNR à un prix distinct de son coût d'acquisition

Utilisation de la valeur \$ des UC pour baisser le prix de vente



2. Favoriser la production

Partage entre Énergir et les producteurs des coûts de raccordement

Possibilité d'intégrer les frais de livraison dans la base tarifaire



Une nouvelle composante à la facture d'Énergir : Le frais de socialisation

B Détail du calcul du montant facturé / Calculation of the Amount Billed					
	Volume	Taux Rates	Montant(s) Amount(s)		
Gaz naturel fourni / Natural Gas Supplied Gaz naturel destiné à l'adresse de service Natural gas supplied at the service address	14390 m ³ X	10,64700 €/m ³ =	1 532,10 \$		
Gaz naturel renouvelable fourni / Renewable natural gas supplied Gaz naturel renouvelable destiné à l'adresse de service, libellé GSR dans les Conditions de service et Tarif Renewable natural gas supplied at the service address, GRS as worded in our Conditions of Service and Tariff	298 m ³ X	72,45700 €/m ³ =	215,92 \$		
Frais de socialisation / Socialization fee Contribution obligatoire à la répartition des coûts d'acquisition du GNR (GSR dans les Conditions de service et Tarif) pour atteindre la cible réglementaire Mandatory contribution to the distribution of acquisition costs of RNG (GRS in the Conditions of Service and Tariff) to achieve the regulatory target	13602 m ³ X	0,13500 €/m ³ =	18,36 \$		
Transport / Transportation Acheminement du gaz naturel jusqu'au territoire d'Énergir Transportation of natural gas up to Énergir's territory	14688 m ³ X	3,08700 €/m ³ =	453,42 \$		
Équilibrage / Load-balancing Gestion des variations entre les volumes d'hiver et d'été Management of variations between winter and summer loads	14688 m ³ X	4,38700 €/m ³ =	644,36 \$		
Système de plafonnement et d'échange de droit d'émission / Cap and Trade Emission Allowances Service Coût de droit d'émission relatif à la combustion du gaz naturel Emission allowance cost for natural gas combustion	14390 m ³ X	7,89300 €/m ³ =	1 135,80 \$		
Distribution : Tarif D₁ - Service général décision D-2023-127 Distribution : Tariff D₁ - General service decision D-2023-127 Acheminement du gaz naturel dans le réseau d'Énergir jusqu'à l'adresse de service Transportation of natural gas through Énergir's network up to the service address					
Frais de base pour 1 compteur(s) Basic fee for 1 meter(s)	33 jours days	X	159,18400€/jour = €/day	52,53 \$	
Prix au volume facturé Price by volume billed	30 premiers m ³ /jour first 30 m ³ /day	X 33 jours X days	990 m ³ X 31,07000€/m ³ = €/m ³	307,59 \$	
	70 m ³ /jour suivants next 70 m ³ /day	X 33 jours X days	2310 m ³ X 21,22000€/m ³ = €/m ³	490,18 \$	
	200 m ³ /jour suivants next 200 m ³ /day	X 33 jours X days	6600 m ³ X 18,33900€/m ³ = €/m ³	1 210,37 \$	
	Les autres m ³ The other m ³	X	4788 m ³ X 13,89400€/m ³ = €/m ³	665,24 \$	
Total de la distribution / Distribution total			2 725,91 \$	2 725,91 \$	

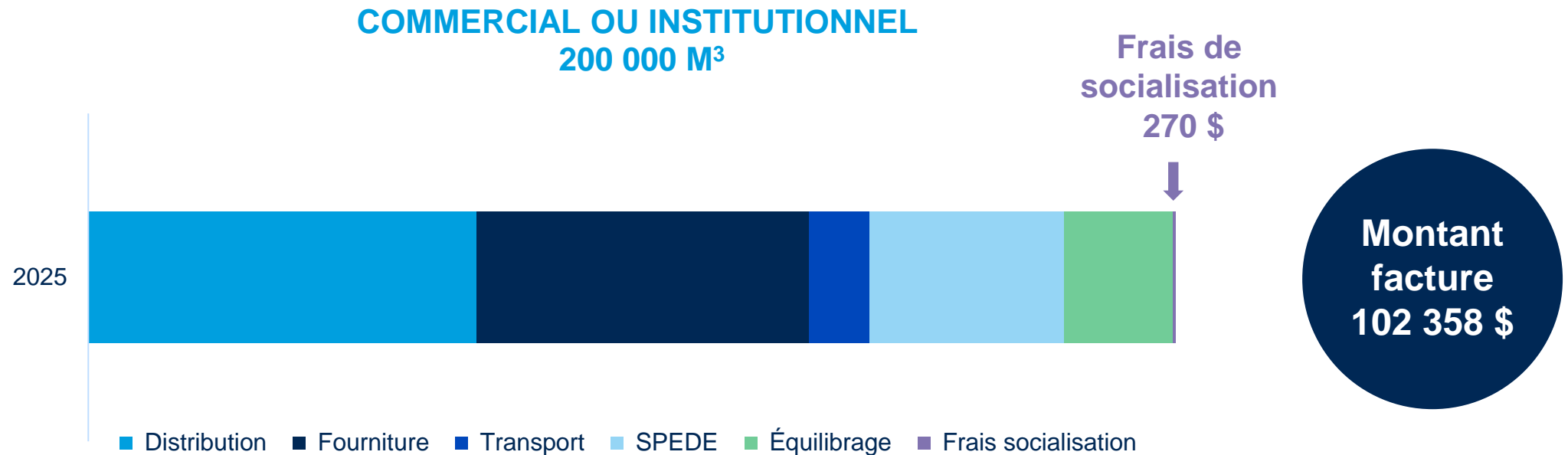
- Présentement applicable aux clients qui **n'achètent pas au moins le pourcentage réglementaire** en vigueur pour l'année 2024-25 (**2 % de GNR**) au cours du mois de facturation
- **Taux en vigueur** du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 : **0,133 €/m³**
- Les clients **ne peuvent pas bénéficier des avantages de l'achat volontaire** (exemption du SPEDE) puisque le taux est net du SPEDE

Si le volume d'achat volontaire n'atteint pas la cible annuelle, les coûts des volumes de GNR invendus sont facturés à la clientèle via des frais de socialisation du GNR



Impact sur la facture si la quantité minimale de GNR visée par le règlement n'est pas achetée ?

Coup d'œil sur les composantes de la facture annuelle :



Programme d'encouragement à la décarbonation (PED)

Ce programme est disponible pour nos clients existants* qui souhaitent s'engager sur l'achat de GNR.

Comment ça fonctionne ?

- Optez pour l'achat de **minimum 5 %** de GNR sur une durée de **5 ans**
- En retour, vous pourriez recevoir une subvention** récompensant l'équivalent d'environ une année de GES ciblés par la lutte aux changements climatiques évités par cet engagement.
- Subvention pouvant aller **jusqu'à 15 000 \$** par adresse de consommation

* Clients avec un historique de consommation de 12 mois et plus. Ne s'applique pour les nouveaux clients / nouveaux branchements,

** si client répond à l'ensemble des critères d'admissibilité



À l'agenda

ÉNERGIR

1. Énergir en bref
2. Le GNR comme outil de décarbonation
3. Le caractère renouvelable du GNR
4. Développement du GNR au Québec
5. Approvisionnement
6. Prix du GNR
7. Contexte légal et réglementaire



Nouveaux raccordements 100 % renouvelables

- À partir d'avril 2024, tout nouveau raccordement au réseau gazier d'Énergir est dorénavant alimenté par une énergie 100 % renouvelable
- 100 % GNR
- Biénergie : élec

• Marchés visés



Résidentiel

Commercial

Institutionnel

Le 21 février 2025 la Régie de l'énergie a révisé sa décision de janvier 2024, en évoquant qu'elle n'a pas le pouvoir d'autoriser Énergir à imposer le choix du type de fourniture à ses clients

Environ moins 360 000 tonnes de GES ciblés par la lutte contre les changements climatiques.

Une initiative clé pour la décarbonation des bâtiments



Encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments - Un plan pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2040

18 novembre 2024, 08 h 00

Publié par : [Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#)

Concrètement...

Règlement sur les appareils de chauffage au mazout*

Prévoit *l'élargissement de sa portée afin d'interdire l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs de moins de 600 m² et de trois étages ou moins, afin de prioriser l'électrification*

Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*

Prévoit *bonifier l'obligation faite aux distributeurs gaziers de réduire progressivement la quantité de gaz naturel fossile livrée aux consommateurs résidentiels, commerciaux et institutionnels. Les distributeurs devront ainsi rehausser le pourcentage de GSR dans les bâtiments existants alimentés au gaz naturel pour atteindre une alimentation 100 % renouvelable*

* [Encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments - Un plan pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2040](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/encadrement-du-gaz-naturel-dans-le-secteur-des-batiments-un-plan-pour-atteindre-100-denergies-renouvelables-a-lhorizon-2040-59617) Gouvernement du Québec



Merci !



Brigitte Samson

Directrice exécutive principale,
Solutions énergétiques clients & Services à la clientèle

19 mars 2025